



## APPEL A PROJETS – *Echappées d'art* 2017

Dans le cadre de la deuxième édition de l'évènement ***Echappées d'art, parcours artistique dans l'espace urbain, qui se tiendra du 19 mai au 17 septembre 2017***, la Ville d'Angers propose aux artistes plasticiens de répondre à un appel à projets pour la **réalisation de deux œuvres murales**.

Cet appel à projets répond à trois objectifs principaux : soutenir la création artistique, dynamiser l'espace public et rendre l'art contemporain accessible à tous.

Les artistes peuvent y répondre de manière individuelle ou collective.

Les candidats proposeront une œuvre *in situ* qui tiendra compte de l'architecture du bâtiment du site, son environnement urbain : ses spécificités et ses usages.

Le mode d'expression plastique est laissé à l'appréciation des candidats. Ils peuvent proposer une œuvre qui sera réalisée avec un ou plusieurs médiums (peinture, papier...) et à partir d'une ou plusieurs techniques (rouleaux, graff, pochoir...). Pour d'éventuelles propositions artistiques tridimensionnelles : une attention toute particulière devra être portée par l'artiste à l'emprise sur la rue (circulation routière, des deux roues et piétonnière).

### 1/ Deux sites, à Angers

Lot 1 : Les piliers de l'entrée de la rue St Julien

Lot 2 : Un mur situé 8 rue Cordelle

**(Voir fiche technique pour chacun des sites : page 3 à 8)**

### 2/ Conditions financières

- Lot 1 : l'artiste choisi recevra 7 500 euros d'honoraires. Les frais de production de son œuvre (matériels, transport, hébergement éventuel...), seront pris en charge par la Ville d'Angers à hauteur de 3 000 euros maximum (sur présentation d'un budget prévisionnel détaillé et des pièces justificatives).
- Lot 2 : l'artiste choisi recevra 2 000 euros d'honoraires. Les frais de production de son œuvre (matériels, transport, hébergement éventuel...), seront pris en charge par la Ville d'Angers à hauteur de 500 euros maximum (sur présentation d'un budget prévisionnel détaillé et des pièces justificatives).

Le cadre juridique, technique et financier de l'appel à projets sera détaillé dans un **contrat signé entre les artistes retenus et la Ville d'Angers**.

### 3/ Calendrier

- Date limite d'envoi des candidatures : le 21 mars 2017
- Désignation des artistes retenus : le 15 avril 2017 au plus tard
- Réalisation/Installation des œuvres : entre le 9 et le 17 mai 2017

- Inauguration : le 19 mai 2017
- Tenue des œuvres : un an au minimum (à compter de leur installation).

#### **4/ Critères de sélection**

##### **Proposition artistique (60%)**

- La qualité artistique et une démarche artistique singulière et affirmée
- La cohérence du projet et la capacité de l'artiste à lui donner sens
- La capacité de l'artiste à ancrer sa proposition dans une démarche *in situ* (prise en compte de l'environnement urbain, de l'interaction entre l'œuvre proposée, l'immeuble, les habitants et usagers de la rue)

##### **Faisabilité (40%)**

- La faisabilité du projet (technique et financière)

**Chaque artiste peut présenter un dossier pour chacun des sites mais ne pourra être retenu que pour la réalisation d'un projet pour un seul site.**

#### **5/ Modalités**

Les candidatures sont à adresser par **courriel au format PDF** à Lucie Picard, chargée du secteur arts visuels : [lucie.picard@ville.angers.fr](mailto:lucie.picard@ville.angers.fr) , **au plus tard le 21 mars 2017 à minuit.**

##### **Les candidatures devront intégrer les éléments suivants :**

- Un dossier d'artiste (comprenant un portfolio et un CV détaillé)
- Un numéro Maison des artistes ou Agessa - tous les membres d'un collectif déposant un dossier doivent être inscrits à la Maison des artistes ou à l'Agessa.
- Une note d'intention accompagnée d'une ou plusieurs simulations de l'œuvre intégrée sur le site
- Une fiche technique détaillée du projet
- Un budget prévisionnel détaillé

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

#### **Contact**

Lucie Picard – Chargée du secteur Arts visuels

Direction Cultures, Patrimoines, Créations – Ville d'Angers

[lucie.picard@ville.angers.fr](mailto:lucie.picard@ville.angers.fr)

Tél : 02 41 05 41 49

## Fiche technique - Lot 1 : piliers de la rue St Julien

### Description :

Les huit piliers constituent l'appui de la partie d'un immeuble situé boulevard Foch et surplombant la rue Saint Julien à Angers.

L'immeuble fut construit en 1971 par la société hôtelière et immobilière du Louvre. Auparavant, à cet emplacement existait le Grand-Cercle, haut lieu de Bourgeoisie angevine, qui deviendra plus tard un théâtre et cirque théâtre, avant d'être vendu à la ville en 1946.

Les piliers Saint Julien sont situés sur une artère importante de l'hyper centre-ville, destinée aux piétons, vélos et véhicules motorisés – plusieurs commerces côtoient les piliers.

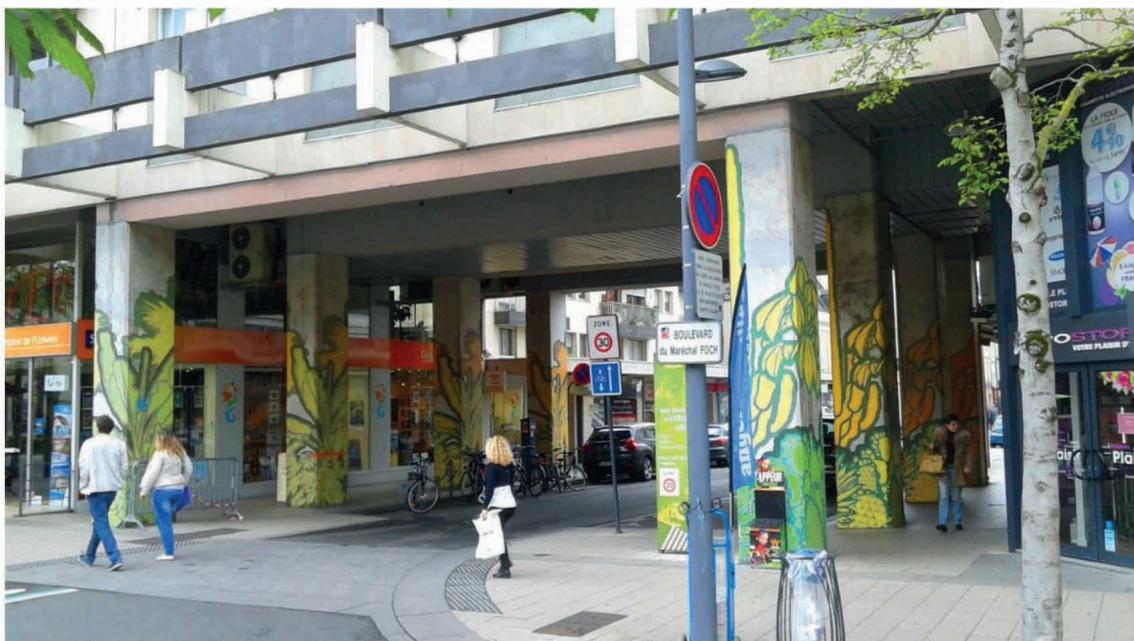
L'œuvre actuelle, réalisée par l'artiste JBC en 2013 sera enlevée et les piliers nettoyés avant la nouvelle intervention artistique choisie dans le cadre de cet appel à projets.

### Orientations :

- Redynamiser l'espace en intégrant en tout ou partie les éléments d'architecture du rez-de-chaussée de l'immeuble (piliers, poutres, sous-face plancher) et en tenant compte des particularités du site.

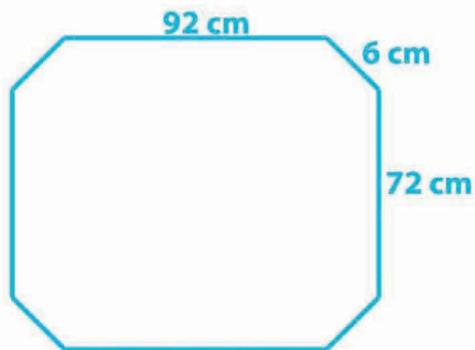
### Photos/plans :

D'autres photos peuvent être envoyées sur demande.





Empiètement de chaque pilier



## Fiche technique – Lot 2 : rue Cordelle

### Description :

Le mur est situé au 8 rue Cordelle à Angers.

Il est situé en hyper centre-ville, à proximité de la place du Ralliement, dans une rue piétonne commerçante, en face d'un lieu atypique, une ancienne église reconvertie en discothèque.

### Orientation :

- Créer une identité artistique pour cet espace mural, en tenant compte des particularités du site.

### Photos/plans :

Les limites de l'espace d'intervention sont indiquées ci-dessous.

D'autres photos peuvent être envoyées sur demande.





